

# L'Anjou laïque

N° 120 journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3 € - Juillet, août, septembre 2017

## Des angevines déterminées



- Enseignement privé, toujours plus
- Regard d'un angevin sur l'Équateur
- Laïcité et intégrisme

### Sommaire

page 2 Portrait  
Page 3 Edito  
Page 4 Marie Talet  
Page 5 Laïcité et intégrisme

Page 6 Enseignement privé  
Page 7 L'Équateur  
Page 8 et 9 Conseil. Constitutionnel  
Page 10 et 11 Justice  
Page 12 Décodex sur les nazis  
Page 13 Fidel Castro

Page 14 Manips politiques  
Page 15 Colonisation  
Page 16 À lire  
Page 17 et 18 Associations  
Page 19 Courrier des lecteurs  
Page 20 Janine Sellier

# Jean Goblet

## Journaliste, homme de gauche et passeur de mémoire

**DE 1968 JUSQU'À SA RETRAITE JEAN GOBLET A ÉTÉ RESPONSABLE DÉPARTEMENTAL, À ANGERS, DU QUOTIDIEN LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE. IL A AUSSI COLLABORÉ BÉNÉVOLEMENT À L'ANJOU LAÏQUE DANS LEQUEL IL ÉCRIVAIT UN BILLET SOUS LE PSEUDONYME DE MARIANNE.**

*L'Anjou Laïque: Peux tu nous parler de ton parcours professionnel ?*

**Jean Goblet:** Un peu avant mes 17 ans, je finissais l'École primaire supérieure. Issu d'un milieu modeste, père chauffeur et mère femme de ménage, je savais que je ne pourrais pas poursuivre des études. Entrer au lycée était, à cette époque, un crime de lèse-bourgeoisie. Affichée sur sa porte, une offre du journal la Dépêche du Centre proposait un poste de rédacteur. Je postulai, ayant par hasard lu l'annonce en sortant du cinéma. Pour vérifier mes compétences le directeur me demanda de rédiger le compte rendu fictif d'un match de football et la description du grand jardin public de Bourges sous la neige. Deux rédactions du niveau du certificat d'études primaire sans doute satisfaisantes. Il m'embaucha immédiatement. Nous étions sous l'occupation. La pagination des journaux était considérablement réduite à cause de la pénurie de papier. À la libération, en décembre 1944, je quittai le journal par élan patriotique et m'engageai dans l'armée pour 3 ans. Je souhaitais faire carrière dans l'aviation mais j'ai été refusé à la visite médicale. Libéré en avril 1946, je suis retourné au journalisme. La Dépêche du Centre était devenue La Nouvelle République. J'y suis resté jusqu'à fin 89. En avril 1968 je devins responsable départemental du journal à Angers.

*L'AL: Ta fonction à Angers dépassait celle d'un simple journaliste localier*

**J.G. :** C'était déjà le cas dans ma fonction de rédacteur à Bourges. Le travail à l'époque était bien différent de ce qu'il peut être aujourd'hui. A 19 ans j'assistai à l'exécution de deux miliciens. Pour couvrir un comice agricole j'utilisais ma bicyclette, 60km aller, 60 km retour, sans oublier la recherche d'une cabine téléphonique - le portable n'existait pas encore - pour dicter l'article. Lorsque l'évêque de Bourges devint cardinal, le journal m'envoya suivre les cérémonies ce qui me permit de faire partie de la délégation française reçue par le pape Jean XXIII. Le responsable départemental de la Nouvelle République côtoyait les personnalités politiques angevines comme Charles Ba-

rangé ou Edgard Pisani. Je me souviens encore d'un dîner réunissant Jacques Chirac - il n'était pas encore président de la République- Jean Narquin, sa fille Roselyne Bachelot et mon collègue d'Ouest France. A la suite d'une de mes réparties, Jacques Chirac me traita de socialiste ce qui dans sa bouche ne sembla pas être un compliment. Mon journal était une coopérative ouvrière issue de la résistance. Aucun actionnaire ne pouvait détenir plus de 2% du capital. Le travail du journaliste était beaucoup plus libre qu'aujourd'hui y compris avec des convictions de gauche. C'est dans mes gênes. Ce qui m'a valu parfois de me faire taper sur les doigts car j'allais un peu trop loin.



En plus du travail du localier, du journaliste sportif, j'ai eu l'occasion de voyager en Algérie au Japon, en Inde pour réaliser divers reportages. Au Japon j'ai accompagné Jean Jacques Servan Schreiber qui faisait la promotion de son livre *Le Défi Mondial*. J'écrivais aussi dans les pages nationales de La Nouvelle République, notamment plus de 1000 billets signés Candide.

*L'AL: Depuis que tu es en retraite on a l'impression que l'écriture te démange ?*

**J.G.:** Pas véritablement. Pour occuper ma retraite j'ai été candidat à deux reprises, sur la liste de gauche, aux élections municipales à Avrillé, en 1989 et 1995. En 1977 j'avais déjà écrit un livre de reportage, avec Marc Vion directeur de l'IUT, sur le basculement à gauche après les élections municipales des principales villes de l'Ouest. D'autres livres relatent mes diverses expériences. *Justice sans robe* témoigne de mon activité de conciliateur de

justice. Le dernier, *C'était Ginette*, biographie de Ginette Leroux rédigée en collaboration avec Patick Amara, évoque à la demande d'une de ses amies le souvenir de la première femme députée de Maine et Loire.

J'espère que mes bouquins contribuent au soutien à la petite édition dont le rôle dans la sauvegarde du patrimoine est essentiel. Les éditions du Petit Pavé sous la direction de Gérard et Noëlle Cherbonnier font un travail extraordinaire sans aucune aide. Ma collaboration à l'Anjou Laïque, sous la forme d'un billet signé Marianne relève aussi de ma volonté de soutenir les idées défendues dans ce journal.

*L'AL: Puisque tu abordes le sujet, et pour conclure, que penses tu de la laïcité ?*

**J.G.:** C'est le fondement de notre République. J'ai la République au cœur. La récente passation de pouvoir entre le nouveau et l'ancien président, grand moment de démocratie, m'a ému. Je crois qu'il n'y a véritablement qu'une république, la République française. Un homonyme, René Goblet batailla au Sénat pour faire adopter la loi du 30 octobre 1886 sur la laïcisation du personnel enseignant du primaire et du secondaire.

J'aime beaucoup cette citation de Régis Debray : *La démocratie c'est ce qui reste de la République lorsque les Lumières sont éteintes*. Je les trouve bien faibles aujourd'hui.

**Propos recueillis  
par J.Proult et  
Y. Mulet Marquis**



# Laïciser le service d'information à l'aide d'un exemple

Dans mon dernier edito consacré aux élections, j'insistais sur la conception de la laïcité sans qualificatif, celle qui unit les militants laïques exigeants et cohérents. Je signalais, en même temps, les questions politiques qui pouvaient les séparer dans leurs votes. En premier lieu, je notais la question européenne. Elle le fut. Les divergences sur l'Union européenne ne datent pas d'hier. Elles sont légitimes. En 1992 sur le traité de Maastricht et en 2005, il y eut des débats. La première fois, les pro-européens l'emportèrent de justesse. La seconde fois, sur le projet constitutionnel européen (T. C. E.), ils furent défaits. Les grands médias qui firent campagne pour le projet, en furent dépités. Aussi, n'ont-ils pas protesté lorsque le congrès réuni à Versailles (Assemblée nationale et Sénat) bafoua le verdict populaire. Sur l'Europe, la grande presse nationale est, sans conteste, partisane.

## Une problématique escamotée

Pendant cette campagne présidentielle, il y eut pire : la malhonnêteté intellectuelle. Il y eut, notamment, le mensonge impunément diffusé sur le plateau de télévision ou les ondes du service public d'information concernant la dette. Le retour au franc la gonflerait automatiquement puisque contractée en euro. Faux ! Libellée en droit français, elle serait payée avec la monnaie nationale. Des économistes ont démenti, mais rien n'y fit. Des journalistes ont persisté. Insidieux, pour crédibiliser cette contre-vérité, ils l'assénaient à l'encontre du Front national réputé pour prendre quelque liberté avec les faits. Dans leurs plaidoyers pro domo, les journalistes ont fait l'impasse sur les raisons des oppositions à la monnaie unique. Pour ses partisans, l'euro fut inventé afin d'unir les nations et leurs peuples et, en même temps, pour éviter la guerre des monnaies. Pour atteindre le premier objectif, il eût fallu que

les pays de la zone euro aient les mêmes potentiels économiques et des lois sociales identiques. Ce n'est pas le cas. Aussi, pour améliorer leur compétitivité dans une Europe libérale de la libre concurrence non faussée, les pays, aliénés par la monnaie unique, n'ont plus qu'une issue : l'abaissement du coût du travail. C'est tout bénéfique pour les capitalistes nationaux et internationaux. Si les traités successifs qui ont façonné cette Europe, ne peuvent être remis en cause par le refus d'autres pays (dont l'Allemagne), la sortie de gauche de l'euro se pose.

## Un tir de barrage

Jean-Luc Mélenchon, avec son plan A et B sur l'Europe a ouvert une fenêtre. Progressant dans les sondages, il fut alors la cible des journalistes du service public d'information. À la matinale de France inter (le 7/9), ce fut parfois un tir de barrage éhonté. Le plus pugnace était toujours l'inénarrable Bernard Guetta. Sur France 2, le docte François Lenglet ne l'épargna pas non plus. Les attaques étaient directes ou fielleuses. Les secondes consistaient à discréditer les propositions de Marine Le Pen et de les amalgamer à celles de Jean-Luc Mélenchon. Les assertions péremptoires négatives répondaient à des inquiétudes réelles sur la dette, les dévaluations, le pouvoir d'achat, le protectionnisme. . . Les bons samaritains, pour donner du crédit à leurs affirmations catégoriques, interrogeaient des économistes sans préciser leur engagement libéral. D'autres, favorables à la sortie, auraient été plus rassurants en expliquant les mesures d'accompagnement de gauche.

D'évidence, le service public d'information n'est ni objectif, ni pluraliste. Mais, pouvons-nous demander à des journalistes d'un service public d'information d'avoir la neutralité laïque d'enseignants d'un service public d'éducation ? Non. À l'école, le sa-

voir est esquivé et situé par d'autres savoirs (épistémologie). Dans les médias, le fait est explicité par un commentaire. Ce dernier est toujours subjectif. Il serait bien d'ailleurs qu'il soit présenté comme tel. Mais de leurs vérités, les journalistes ne doutent pas ou guère.

## Laïciser

Dans une société plurielle, les subjectivités particulières des commentateurs pourraient être compensées par leurs diversités politiques. En matière d'Europe, le « système » l'interdit. Les journalistes sont choisis par la directrice du service public d'information. Cette dernière est nommée par le conseil supérieur de l'audio-visuel (CSA), composé de membres désignés par le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale. De plus, le premier personnage de l'État nomme son président. Une contestation des traités européens, dans ce processus de désignation, serait un crime de lèse-majesté.

Pour laïciser le service public d'information, pour qu'il soit plus à l'image d'une société plurielle d'une République laïque, pour que ses journalistes soient plus divers, il faudrait que le C.S.A. soit indépendant de l'oligarchie politique dominante. Il faudrait, avec des personnes extérieures clairement identifiées politiquement et idéologiquement différentes, organiser des controverses et des débats. Ce devrait être une obligation quantifiée pour un service d'État qui devrait relever de l'éducation populaire, plus que de la propagande.

Le pluralisme laïcisé du service public d'information rejaillirait peut-être sur les médias privés, même si ces derniers sont confisqués par des financiers. De la comparaison, ils ne sauraient trop souffrir.

**Jack Proult**

*N. B.*

Sur ce sujet, les éditoriaux du quotidien *Ouest-France* sont édifiants. À la veille du premier tour, Michel Urvoy affirme *qu'il n'y a pas photo entre la stabilité de l'euro et le désordre annoncé d'un retour aux monnaies nationales*. Péremptoire !

# Marie Talet

**MORTE À RAVENSBRÜCK EN 1944 MARIE TALET EST UNE DES FIGURES FÉMININES DE LA RÉSISTANCE ANGEVINE, JAMAIS IL N'A ÉTÉ PROUVÉ QU'ELLE FÛT PARTIE D'UN RÉSEAU, LA RÉSISTANCE DE CELLE QUI ÉTAIT ATTACHÉE AUX VALEURS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, FUT PLUTÔT QUOTIDIENNE ET IDÉOLOGIQUE**

Elle fut directrice du « collège » Joachim du Bellay de 1933 à 1943. Elle voue sa carrière à l'enseignement

Née en 1884 à Bordeaux dans une famille bourgeoise aux solides traditions morales et religieuses, elle est représentative de ces jeunes filles de petite et moyenne bourgeoisie qui aspirent à faire des études et à exercer un métier auquel elles se consacrent. Élève modèle de l'école Normale Supérieure de Sèvres puis professeur de mathématiques, elle devient directrice de collège à Dinant en 1923. Elle est nommée à Angers en 1923 à la tête du Collège de jeunes filles (baptisé Du Bellay en 1934). Elle y mène quelques années de travail acharné qui lui valut l'estime de tous et contribue à donner au collège sa place dans la ville. D'aspect austère intimidante au premier abord, ses élèves évoquent « La bonté et l'exigence devant le travail de Tante Marie ». En 1939 elle dirige 23 professeurs pour 400 élèves de la classe enfantine à la terminale.

## **Gérer le collège pendant la guerre : face à Vichy et l'occupant**

Avec la tourmente de la guerre M. Talet accueille des enfants et des professeurs réfugiés de la région parisienne. En 1940, elle reçoit la Légion d'Honneur. Après mai de la même année la vie du collège est bouleversée avec les bombardements. C'est la débâcle. Angers étant le siège de la région militaire allemande le Collège est occupé par 2 escadrilles allemandes, les classes ont du se cantonner dans un bâtiment sommaire inadapté, M. Talet défend pied à pied ses locaux face aux troupes d'occupation. Elle place ses pensionnaires chez des particuliers, accueille les élèves normaliennes après la fermeture des écoles normales par Vichy. La résistance de M. Talet fut surtout de maintenir la continuité de l'enseignement Républicain Laïque et de ses valeurs humanistes. Elle protège ses

élèves et ses collègues dont elle doit gérer l'esprit anti-allemand (croix de lorraine affichées, portrait du Maréchal retourné contre le mur, réactions agressives envers certains officiers allemands occupant le collège...). Une dizaine d'élèves juives sont aussi accueillies au collège dont le destin fut parfois tragique.

## **Arrestation en 1943 pour « esprit anti allemand »**

Les motifs d'inculpation ne révèlent pas de hauts faits de résistance mais un solide patriotisme à toute épreuve. Le Commandant Ernst lui reproche de ne pas avoir épuré les bibliothèques selon la circulaire allemande. M. Talet est arrêtée en février en 1943 sur dénonciation, ainsi que 4 professeurs : Marthe Mourbel, Jeanne Letourneau, Anne



Marie Baudin, Marie-Jeanne James et l'économiste Lucienne Simier. D'abord conduites au Pré-Pigeon elles sont finalement déportées à Ravensbrück après passage au fort de Romainville et Compiègne.

## **Une conduite exemplaire à Ravensbrück**

Le livre que L. Simier écrit à son retour « Deux ans au bagne de Ravensbrück » et les nombreux témoignages de déportées montrent la force morale de M. Talet « Elle était la consolation et la force » dit une ancienne élève aussi déportée, plusieurs jeunes lui doivent la vie parce qu'elle les a nourries de ses colis mais aussi parce qu'elle les a empêchées de s'abandonner. Au bloc 15, comme au Collège ; elle est Mme la Directrice assumant le quotidien

avec justice. Pensant à l'après guerre avec Émilie Tillon (mère de Germaine), Annie de Montfort et Yvonne Leroux elles envisagent la création d'une association des anciennes déportées. Mais les conditions déplorables dans le camp ne font que s'aggraver et M. Talet est atteinte de dysenterie début novembre 1944, mal soignée, mal traitée, malgré sa volonté et les soins de ses camarades elle décède le 14 décembre 1944 le jour de ses 60 ans. On apprend la nouvelle de sa mort à Angers seulement en avril 1945 en même temps que le retour de J. Letourneau et L. Simier, seules rescapées du groupe avec M. M James.

## **Hommages**

Dès juillet 1945 un hommage leur est rendu, l'inspecteur d'Académie M. Jousseau affirme : « le Collège du Bellay organisa la résistance de l'esprit, il fallait que nos traditions de libéralisme de l'esprit de l'individu de la justice de l'esprit critique de la libre discussion ne fussent pas étouffées dans la stérilité au service de l'ennemi. sans doute la lutte n'était-elle pas spectaculaire elle ne se faisait pas à coup de mitraillettes et de grenades mais elle n'en demandait pas moins du courage et n'en comportait pas moins de risques ». Le monument à la mémoire de M. Talet est inauguré en novembre 1948 dans le cloître de l'établissement, devenu lycée en 1946. C'est le seul monument angevin pour des femmes résistantes. J. Letourneau revenue du camp en 1945 a publié un récit de ces années qui accompagne ses dessins « Clichés barbares ». Celle-ci fut citée à deux reprises comme témoin dans un procès. En 1955 confrontée à M. Besson proviseur de David d'Angers accusé d'intelligence avec l'ennemi et condamné par contumace en 1946 « Je maintiens mes accusations contre M. Besson, je le tiens pour responsable des 6 arrestations et des 3 morts qui sont survenus » sans documents, sans traces écrites, M. Besson fut acquitté. En 1974 elle témoigne contre M. J. Vasseur chef Gestapo d'Angers. Ces procès ont toujours en arrière plan l'attitude de résistante de M. Talet et de ses professeurs. Régulièrement le souvenir de M. Talet et de ces résistantes fait l'objet de commémoration par les élèves du lycée

*Marie-Anne Guéry*

# Laïcité et intégrisme

**LE RÉGIME POLITIQUE LAÏQUE  
INSTALLE UNE DUALITÉ LIBÉ-  
RATRICE PERMETTANT À CHA-  
CUN D'ÉCHAPPER AUSSI BIEN À  
LA PRESSION SOCIALE DE  
PROXIMITÉ QU'À UNE UNI-  
FORMISATION OFFICIELLE  
D'ÉTAT.**

Les intégrismes, qui ne souffrent aucun point de fuite, ne peuvent que le détester. Aussi la laïcité est-elle le point de résistance le plus puissant pour les affronter – à condition de ne pas renoncer à cette puissance par des « accommodements » qui la ruinent.

## L'injonction d'uniformisation

L'intégrisme ne peut pas souffrir les points de fuite par lesquels on peut échapper, même momentanément, à son exigence d'uniformisation de la vie et des mœurs. Tout ce qui rompt ce tissu qu'il veut intégral, ordonné à une parole unique, tout ce qui peut le rendre perméable à une autre parole, à une autre manière de vivre, lui est odieux. Rien d'étonnant à ce qu'il s'en prenne à la liberté d'expression, et généralement à toute altérité. Les États de droit et leurs effets de liberté sont naturellement dans le viseur de son tir. (...)

Dès janvier 2015, avec les assassinats de Paris, où un parcours sanglant des figures de la liberté a été tracé (le « blasphémateur » qui teste la liberté, le policier républicain qui la protège, le Juif qui incarne l'altérité haïe), suivi par la démonstration sans précédent d'un peuple se réappropriant ses principes, on a atteint une sorte de classicisme dans l'opposition politique épurée entre la violence intégriste meurtrière et les principes républicains libérateurs. (...)

## La dualité du régime laïque : une respiration

La laïcité comme régime politique est en effet une cible éminente pour les visées intégristes. Cette éminence la désigne comme le point de résistance le plus puissant pour s'en prémunir – à condition de ne pas renoncer à cette puissance par des « accommodements » qui la ruinent.

La laïcité va jusqu'aux racines de la disjonction entre foi et loi. Au-delà même de la séparation des églises et de l'État, elle rend le lien politique totalement indépendant de toute forme de croyance ou d'appartenance : il ne se forme pas sur le modèle d'un lien préexistant, religieux, coutumier, ethnique. L'appartenance préalable à une communauté n'est pas néces-

sairement contraire au lien politique, mais elle n'est jamais requise par lui. Et si une appartenance entend priver ses « membres » des droits ou les exempter des devoirs de chacun, l'association politique la combat. On voit alors que, si l'intégrisme peut encore s'accommoder d'une association politique « moléculaire » où les communautés en tant que telles sont politiquement reconnues, il ne peut que haïr celle qui réunit des atomes individuels, qui accorde aux communautés un statut juridique jouissant d'une grande liberté mais leur refuse celui d'agent politique ès qualités.

Ce faisant, le régime laïque installe une dualité qui traverse la vie de chacun et rend concrète une respiration redoutée par l'intégrisme. D'une part, le principe de laïcité proprement dit applique le minimalisme à la puissance publique et à ce qui participe d'elle : on s'y abstient de toute manifestation, caution ou reconnaissance en matière de cultes, de croyances et d'incroyances. Mais d'autre part ce principe d'abstention, ce moment zéro, n'a de sens qu'à libérer tout ce qu'il ne gouverne pas : l'infinité de la société civile, y compris les lieux accessibles au public, jouit de la liberté d'expression et d'affichage dans le cadre du droit commun. Sans cette dualité, la laïcité perd son sens. Chacun vit cette distinction concrètement : l'élève qui ôte ses signes religieux en entrant à l'école publique et qui les remet en sortant fait l'expérience de la respiration laïque, il échappe par cette dualité aussi bien à la pression sociale de son milieu qu'à une uniformisation officielle d'État. Croire qu'une femme voilée serait incapable de comprendre cette articulation, la renvoyer sans cesse à l'uniformité d'une vie de « maman voilée », c'est la mépriser et la reléguer dans un statut d'intouchable ; c'est aussi désarmer celle qui entend échapper au lissage de sa vie.

## Une pensée « progressiste » et « inclusive » au secours de l'exclusivité communautaire

On comprend que cette altérité fondamentale des espaces, des temps, des règles, des fonctions, soit diamétralement opposée à tout intégrisme, et c'est pourquoi il est absurde de parler d'« intégrisme laïque » – ce qui est contradictoire puisque le régime laïque distingue les domaines et ne les uniformise pas. Cette respiration, caractéristique du régime laïque, fait obstacle, par définition, à toute emprise intégrale sur l'existence humaine et c'est pourquoi les intégrismes religieux l'ont en aversion.

Mais comment comprendre qu'elle soit récusée et même combattue, au prétexte de « respect des cultures » et d'« inclusion », par des progressistes ? Comment comprendre que le brouillage des distinctions soit obstinément reconduit, que les injonctions au conformisme soient complaisamment tolérées, que le grignotage de ce régime libérateur soit systématiquement proposé ? (...)

## Oser imposer le modèle laïque aux « décideurs »

Non la France n'a pas de problème de laïcité. Mais une grande partie de son personnel politique et médiatique autorisé a un problème avec la laïcité. Ce problème ce sont des discours compassionnels et culpabilisants dont l'effet est le retournement victimaire. C'est un regard paternaliste et méprisant par son indulgence même envers des communautés exclusives et féroces – comme si les individus qui les composent n'étaient pas dignes de prendre en main leur propre destin dans sa singularité, comme s'ils ne pouvaient jouir que d'une identité tribale « clés en mains ». C'est un dévoiement de l'antiracisme et de la lutte contre les discriminations, une virulence qui va jusqu'à solliciter le bras meurtrier en lui désignant les cibles d'un index complice et en susurrant l'accusation suprême – « islamophobe ! ». C'est la perméabilité à la normalisation par le religieux à laquelle il faudrait « s'adapter », comme si la laïcité était anti-religieuse, et comme s'il fallait avoir honte d'afficher son athéisme ou son agnosticisme. Ce sont les sirupeuses génuflexions devant un « vivre-ensemble » impératif, un douteux « bien commun » sans égards pour la singularité, comme si le civisme républicain était une valeur sacrificielle de patronage et comme si le Promeneur solitaire devait toujours être lapidé. Ce problème c'est aussi que nous, citoyens, n'osons pas imposer avec assez de force à nos « décideurs » la réappropriation du modèle politique laïque et de sa puissance libératrice

*Catherine Kintzler,  
philosophe*

Extraits d'un article paru le 14 mars sur le  
blog <http://www.mezetulle.fr>  
Intégrité de l'article sur le blog de l'Anjou  
laïque <http://anjoulaique.blogspot.com>

# Toujours plus, jamais assez !

LE 28 FÉVRIER 2017 PASCAL BALMAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE A PRÉSENTÉ "LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE POUR L'ÉCOLE" DESTINÉE AUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Elle comportait deux volets l'un quantitatif, l'autre qualitatif. Sur le premier, il demande de faire sauter le « verrou » de la répartition des postes entre enseignement privé et enseignement public (20% pour l'un, 80% pour l'autre). Partage déjà favorable au privé qui ne scolarise que 18% des élèves. Mais, prétend-il, avec un pourcentage supérieur, l'enseignement catholique pourrait ouvrir davantage ses portes. Compréhensif à l'endroit des pouvoirs publics, il ne demande pas pour autant une augmentation des postes ouverts. Il veut étoffer l'enseignement catholique en déshabillant l'enseignement public. Mais, affirme-t-il, de la guerre scolaire, il ne veut pas. Les postes pris au public proviendront des enseignants mis à disposition de la formation et des décharges syndicales qui seront supprimées.

## Le qualitatif

Pascal Balmand appelle à une très forte autonomie des établissements publics et privés. En effet, il ne revendique pas seulement pour sa chapelle, mais propose un



changement pour l'ensemble du système éducatif. Il veut y propager le fonctionnement libéral du privé. Les chefs d'établissements (chefs d'entreprises) recruteraient des enseignants adaptés au projet local et acceptant de s'y conformer. Leurs rémunérations découleraient du « périmètre de leur nouvelles missions ». Il faut sans doute entendre qu'il n'y aurait pas que des tâches d'enseignement. Dans la même veine, l'annualisation du service des enseignants deviendrait la règle. La bivalence au collège serait imposée ainsi que l'obligation de faire des remplacements dans des disciplines proches de la sienne. En quelque sorte, un enseignant corvéable dans un établissement autonome. Le patron disposerait « d'une dotation horaire vraiment globale ». Les contenus pourraient

donc varier d'un établissement à un autre. Aux décrets ou circulaires de l'Etat, garants d'une certaine unité, Pascal Balmand préfère des contrats avec les collectivités territoriales. Intégré à des services d'éducation locaux, l'enseignement privé entend se placer dans un marché scolaire ouvert. Financé conjointement par des crédits publics et les familles, il espère attirer des bons professeurs et des élèves de bonne éducation.

Il est à craindre que monsieur le Président de la République favorable à une forte autonomie des établissements et à des recrutements « maison » entende les propositions libérales de l'enseignement privé.

J. P.

## Bianco, allégeance à Macron

D'APRÈS LE JOURNAL LA CROIX DU 5 MAI, POUR JEAN-LOUIS BIANCO L'ARRIVÉE D'EMMANUEL MACRON EST UNE BONNE NOUVELLE. ILS PARTAGENT, PARAÎT-IL, UNE MÊME CONCEPTION DE LA LAÏCITÉ.

Le président de l'observatoire de la laïcité précise sa pensée. Pour lui, une victoire de Marine Le Pen, de François Fillon ou de Jean-Luc Mélenchon aurait signifié un changement de cap ou une remise en cause de l'existence de la laïcité (la sienne). Appréciez l'amalgame ! Même les journalistes de France 2, sur ce sujet, n'auraient pas osé. Qu'on aime ou non Jean-Luc Mélenchon, il fut le seul des candidats dans son programme à promettre la suppression de la loi Carle et à revoir les crédits publics alloués à l'enseignement privé. Est-ce ces propositions qui auraient déplu au président de l'observatoire de la laïcité ?

Peut-être. Jean-Louis Bianco ne fut jamais un farouche défenseur de l'école publique laïque. Sollicité deux fois pour le collège public de Beaupréau, il n'a pas daigné répondre.

Jean-Louis Bianco est, comme chacun sait,



un homme équilibré. Il ne tape pas qu'à gauche, il cogne aussi à droite. Le 5 mai, il craignait le retour de François Baroin comme Premier ministre. Sans parier sur la

laïcité scolaire de ce dernier, nous pouvons apprécier la charte de la laïcité de l'Association des maires de France qu'il proclama en tant que Président. Cette charte est fort respectueuse de la loi de 1905, tant de l'article 1 que de l'article 2. Jean-Louis Bianco aurait-il voulu une charte plus « libérale » ? Sans doute puisqu'il reproche à François Baroin d'avoir une conception de la laïcité moins libérale que son ami Emmanuel. Le nouveau qualificatif de sa laïcité est lâché : « libérale ». Il s'ajoutera à « plurielle » ; « ouverte », « inclusive ». Il sait très bien que ce qualificatif sonne agréablement aux oreilles du Président de la République. Jean-Louis Bianco en 2018 sera très certainement reconduit par le Premier ministre à la tête de l'observatoire de la Laïcité. De l'école libérale, il se satisfiera.

J. P.

Rencontre

# Pierre et Diana aiment l'Équateur

DIANA SOLORZANO EST ÉQUATORIENNE, PIERRE MARSAULT EST DE MONTREVAULT. ELLE EST ÉCONOMISTE, LUI, PROFESSEUR DES ÉCOLES ILS SE SONT CONNUS EN ÉQUATEUR. L'ANJOU LAÏQUE LES A RENCONTRÉS À DEUX REPRIS. UNE PREMIÈRE FOIS AVANT L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN ÉQUATEUR, UNE SECONDE FOIS APRÈS.

APRÈS UNE ANNÉE PASSÉE EN FRANCE, DIANA ET PIERRE RETOURNERONT EN ÉQUATEUR.

**Anjou laïque : Quel bilan faites-vous de la présidence de Rafael Corréa qui dans deux mois y renoncera ?**

**Diana et Pierre :** Nous l'avons appréciée, sans être des idolâtres du président Corréa. Nous jugeons sur pièces. Nous mesurons les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation. Le pouvoir a voulu augmenter le niveau d'instruction de tous. Les salaires des enseignants furent revalorisés, la formation continue est vraiment devenue continue, presque quotidienne. En contrepartie -ajoute Pierre avec un sourire- les vacances furent diminuées. Les avantages accordés doivent servir l'intérêt général en liant efficacité et économie de moyens. L'intérêt général, concerne en premier lieu, les besoins élémentaires. Les soins dans les hôpitaux publics sont gratuits, même pour les étrangers. J'ai pu en bénéficier indique Pierre. Dans les hôpitaux affiliés une forme de sécurité sociale en construction assure déjà le financement des soins. Les salaires augmentant, des cotisations permettront d'asseoir un système de santé et de retraites. L'effort sur le social fut permis par les bénéfices engrangés sur la production du pétrole. Ces gains étaient auparavant accaparés par les banques et des oligarques. Mais la distribution d'une manne provenant d'une matière première ne suffit pas à changer la société et les mentalités. Il faut transformer les infrastructures.

**A. L. : Qu'entendez-vous par là ?**

**D. et P. :** Les coopératives, notamment, doivent l'emporter sur la libre entreprise. Une économie collaborative doit tendre à dominer le système concurrentiel. Rafael Corréa l'a tenté. J'ai (Diana) adhéré à cette volonté. J'ai animé et structuré une coopérative. En France, j'ai poursuivi un cursus universitaire pour approfondir mes connaissances théoriques en matière d'économie sociale.

Notre engagement enthousiaste dans le domaine éducatif et en économie ne nous empêche pas de garder l'esprit critique. Nous pensons, notamment, que la religiosité du Président fut un frein à la libération

totale de la femme. En effet, bien qu'il se

déclarait pour l'égalité des sexes, il s'est opposé à l'IVG. Il a même écarté pendant un mois de son gouvernement Paola Pavon, féministe qui la défendait. Toutefois, ce qui nous a séduit chez Corréa le croyant c'est l'amour de son prochain qui l'a conduit, en homme politique, à considérer le peuple. Les discours réguliers qu'il adressait à la population étaient moins des prêches visant à convertir que des cours de citoyenneté et d'économie.

**A. L. : Comment a-t-il fait ? A-t-il monopolisé les moyens d'information ?**

**D. et P. :** Non. Pour communiquer il a utilisé la chaîne publique. Ce n'était pas un abus de pouvoir. Les moyens d'information



télévisés se divisent en trois : un tiers pour le gouvernement, un tiers pour le privé, un tiers pour les communautés. Dans cet État interculturel les indigènes sont respectés. Corréa s'est même efforcé de parler leur langue. Cependant la diversité ne doit pas nuire à l'unité du pays. L'équilibre à trouver

n'est pas évident. Il peut être source de tensions. De plus, le rêve américain et le miroir aux alouettes de la mondialisation peuvent être un frein à une adhésion totale au projet du camp Corréa.

**A. L. : Nous nous retrouvons. L'élection est maintenant passée. Lenin Moréno, du camp Corréa qui ne se représentait pas, l'a emporté sur Guillermo Lasso. Vous êtes très certainement satisfaits.**

**D. et P. :** Oui. Selon la loi électorale, il a failli passer au premier tour. Il lui manquait 0,6 % des voix pour atteindre le seuil de 40 % qui lui aurait permis d'éviter un deuxième tour puisqu'il y avait 10 points d'écart avec le suivant. Il dut faire face à une opposition hétéroclite. Une partie très minoritaire de la gauche, opposée à Corréa, a fait une alliance de contre nature, avec le candidat de droite Guillermo Lasso. Les indigènes de l'Amazonie contre les exploi-

tations minières, malgré les consignes de leurs chefs, ont apporté leurs voix à son concurrent. Mais ses plus farouches opposants furent les équatoriens partis aux États-Unis avec des pécules amassés sur le dos du peuple. Ce fut une campagne difficile. Des manifestations composées de

sbires rémunérés l'ont émaillée. Dans ces circonstances, il peut être considéré que les 51,16 % obtenus fut un bon score.

**A. L. : D'après-vous, Lenin Moréno sera-t-il un président différent ?**

**D. et P. :** Certainement. Il sera moins clivant. C'est un homme de dialogue. Mais il ne devra pas oublier de s'adresser au peuple, il devra, à l'instar de son prédécesseur, continuer à expliquer les dimension

sociale et économique de sa politique. La guerre idéologique est très intense. Elle peut même être violente. N'oublions pas que la volonté hégémonique des États-Unis en Amérique latine se traduit pas des ingérences politiques plus ou moins visibles. L'Alba (Alliance, bolivarienne pour les Amériques) vise à y résister. Elle regroupe onze pays pour des coopérations culturelles et économiques. Le traitement médiatique dont elle fut l'objet en France relève d'une mauvaise foi évidente. La discrétion sur l'élection de Lenin Moréno et la couverture médiatique partielle des événements au Venezuela traduisent le même parti-pris.

*Propos recueillis par Jack Proult*

**N. B. :** Lors de la deuxième rencontre, Pierre et Diana étaient accompagnés de la soeur et de la mère de Diana. La première est professeure, la seconde institutrice en retraite. Avant la présidence de Rafael Corréa, en politique, elles étaient résignées. Maintenant, elles s'y intéressent de très près. L'Alba, dirent-elles notamment, aurait été plus efficace, si l'Argentine et le Brésil y avaient adhéré.



Institutions

# Pour qui roule le Conseil constitutionnel ?

**LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL EST UNE INSTITUTION OPAQUE AU SERVICE DE LA « LIBRE ENTREPRISE ». LES DÉCISIONS QU'IL PREND LE DÉMONTRENT ET IMPACTENT BEAUCOUP PLUS QU'ON NE LE CROIT LA VIE QUOTIDIENNE DE NOS CONCITOYENS COMME ON VA LE VOIR.**

Le Conseil constitutionnel a été créé par la Constitution de 1958 par ses articles 56 à 63. Son fonctionnement est précisé dans l'Ordonnance organique du 7.11.1958. Il est composé de neuf membres désignés pour 9 ans par le Président de la République, les Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. À ces neuf membres s'ajoutent les anciens Présidents de la République, membres de droit à vie. Le Président du Conseil constitutionnel, actuellement M. Laurent Fabius, est désigné par le Président de la République. Le Secrétaire général est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Président du Conseil constitutionnel (Cc).

Au fil du temps le Cc a pris de plus en plus d'importance du fait de l'élargissement des capacités de saisine et des textes constitutionnels lui servant de référence. Dans un premier temps, pour vérifier la constitutionnalité d'une loi ordinaire, le Cc ne pouvait être saisi que par le Président de la République, le Premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette possibilité de saisine a été élargie aux députés et aux sénateurs si soixante d'entre eux le demandent.

Enfin l'article 61-1 ouvre la possibilité lors d'une instance devant une juridiction de

saisir le Cc par un renvoi devant le Conseil d'État ou la Cour de Cassation. En 1958, le Conseil constitutionnel se limitait à la seule référence du texte de la constitution de 1958. Au fil de ses décisions, le Conseil s'est référé aux préambules des constitutions de 1958 et 1946, puis à la Déclaration des droits de l'homme. Le Conseil constitutionnel a pour fonction principale d'examiner si tout ou partie d'une loi est conforme ou non aux textes qui forment le « bloc constitutionnel » ci-dessus mentionné.

## **Un fonctionnement opaque**

Lorsque le Conseil est saisi, son Président désigne un de ses membres comme rapporteur.

Celui-ci demande au service juridique un projet d'avis. Dès cet instant, existe la possibilité d'envoyer des « mémoires dénommés « portes étroites » pour convaincre que telle ou telle disposition d'une loi serait contraire à la Constitution. Ces mémoires sont rédigés par des cabinets d'avocats spécialisés ou des professeurs de droit constitutionnel, mémoires facturés jusqu'à 100 000 euros. Le nombre, le contenu et l'origine de ces mémoires ne sont pas rendus publics. Cependant, selon diverses sources, on a compté 47 mémoires déposés en 2014, 24 à propos de la loi Macron. On connaît aussi l'identité de sociétés et groupes d'intérêt qui ont commandé ces mémoires. La liste est longue selon les sujets traités. On citera

parmi beaucoup d'autres le syndicat des notaires, Direct Energie, Elf, UBC France, l'AFEP (Association française des entreprises privées qui réunit les grands noms du CAC 40), la Fédération française des sociétés d'assurance, le secteur pharmaceutique. . .

Lorsque le Conseil est saisi par les parle-

mentaires, le contenu de de leur saisine est transmis au secrétariat de gouvernement qui répond aux griefs soulevés. Mais celui-ci n'a pas connaissance des mémoires déposés, ce qui réduit considérablement le caractère contradictoire des débats

Au point que d'anciens membres du Conseil et certains professeurs spécialistes comme M. Dominique Rousseau demandent que ces mémoires soient rendus publics car il est nécessaire de « connaître les arguments que le juge a discutés pour arrêter sa décision. » Cela est d'autant plus nécessaire que les délibérations du Conseil sont secrètes, que ses membres sont tenus à la confidentialité, que les décisions prises ne peuvent être l'objet d'aucun appel.

## **Les décisions contestables du Conseil constitutionnel**

Au fil du temps et par ses décisions successives, il construit une jurisprudence qui l'éloigne de sa mission et vise à constitutionnaliser la logique économique libérale dominante. Comme l'indique M. Guylain Clamour, Docteur en droit « Le fait que le Conseil constitutionnel s'engage dans la voie d'une protection accrue de la liberté d'entreprendre en modelant économiquement le bloc de constitutionnalité au point d'en dissoudre la neutralité ne doit pas être sous-estimé. ». La plupart des décisions prises par le Conseil font référence à la « liberté d'entreprendre » en référence à l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui stipule que « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société de la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. ». On ci-



tera quelques exemples des décisions prises par le Conseil très illustratives des dérives observées. Le 8.12.2016, le Conseil a censuré une partie essentielle de la loi Sapin II qui obligeait les grands groupes à rendre publics leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices, le nombre de salariés employés pays par pays et le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté en France. Sa motivation est la suivante : « L'obligation faite à certaines

claration des droits de l'homme ? L'administration fiscale, parfaitement au courant des pratiques de secteurs ou de groupes pratiquant l'évasion fiscale, ne peut-elle plus les cibler, car il s'agit d'une insupportable discrimination ? Leur imposer une sanction n'est-il pas conforme au droit ? Comme l'indique M. Guylain Clamour déjà cité : « En matière économique, cette garantie croissante des libertés (...) ouvre la



sociétés de rendre publics des indicateurs économiques et fiscaux correspondant à leur activité pays par pays est de nature à permettre à l'ensemble des opérateurs qui interviennent sur les marchés où s'exercent ces activités, et en particulier à leurs concurrents, d'identifier des éléments essentiels de leur stratégie industrielle et commerciale. Une telle obligation porte dès lors à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi. ». Autrement dit, demander une transparence aux entreprises sur leurs activités en France n'est pas conforme à la constitution car cela nuit au secret des affaires et met en péril le dogme de la « concurrence libre et non faussée ». Ainsi les multinationales connues pour leurs systèmes d'évasion fiscale qui coûtent 60 à 80 milliards d'euros par an pourront continuer à sévir. Dans le même registre, le Conseil a censuré une disposition de la loi de finances 2017 appelée « taxe Google ». Cette disposition visait à obliger toute entreprise qui réalise des profits en France à y payer des impôts. Il était prévu qu'une entreprise ne respectant pas cette obligation serait sanctionnée par un taux majoré de l'impôt sur les sociétés passant de 33 à 38%.

Les « motifs » invoqués par le Conseil laissent rêveur puisqu'il évoque l'égalité des citoyens devant l'impôt qui ne serait pas respectée et que le texte revenait à « laisser à l'administration fiscale le pouvoir de choisir les contribuables qui doivent ou non entrer dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés. ». Que faut-il comprendre de cette argumentation? L'impôt n'est-il pas une obligation pour tous et non un choix comme le dit l'article 13 de la Dé-

claration des droits de l'homme ? L'administration fiscale, parfaitement au courant des pratiques de secteurs ou de groupes pratiquant l'évasion fiscale, ne peut-elle plus les cibler, car il s'agit d'une insupportable discrimination ? Leur imposer une sanction n'est-il pas conforme au droit ? Comme l'indique M. Guylain Clamour déjà cité : « En matière économique, cette garantie croissante des libertés (...) ouvre la

porte à l'enracinement constitutionnel d'une doctrine économique foncièrement libérale. Or, cette orientation n'est pas posée par le constituant, ni par les législateurs français et communautaire (...). ». Ce faisant, le Conseil constitutionnel non seulement ne respecte plus sa mission originelle, mais met en cause le pouvoir de légiférer qui appartient aux seuls élus de la Nation. On observera une dérive identique de la part de la Cour des Comptes qui s'octroie le pouvoir de porter des appréciations sur la pertinence des politiques publiques, ce que l'on ne lui demande pas et ne relève pas de ses missions et compétences.

#### **Quelques utiles rappels et perspectives**

Puisqu'il semble que ce soit utile et nécessaire, rappelons aux « Sages » (sic) de la Cour des Comptes et du Conseil constitutionnel que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants (...) (article 3 de la Constitution) et pas à eux. Que c'est le gouvernement qui « détermine et conduit la politique de la nation. » ( article 20 de la Constitution) et pas eux. Que c'est le Parlement qui « vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. » et pas eux. Mais, on l'a vu, rappeler ces éléments fondamentaux ne semblent pas infléchir leur volonté d'imposer leur point de vue en toutes circonstances.

Il faut alors en tirer toutes les conséquences et réécrire les textes constitutionnels pour fixer précisément les missions de ceux qui seront chargés de vérifier les comptes publics et la constitutionnalité des lois.

*Jean-Louis Grégoire*

# En deux mots

## **De l'absurdité d'un mode de scrutin**

Seulement 600 000 voix sur 47 millions d'inscrits déterminent les candidats du deuxième tour. Les deux candidats qui se qualifient pour le deuxième tour cumulent un total des voix inférieur à 50% des votants, ils sont donc tous les deux minoritaires.

Le candidat arrivé en tête du premier tour obtient environ un cinquième des voix exprimées. Une fraction non négligeable des voix obtenues par celui-ci résulte d'un vote dit « utile », le reste exprimant une réelle adhésion au programme du dit candidat. Bon nombre d'électeurs qui n'ont plus de candidat vont donc choisir non par adhésion mais pour éliminer.

Résultat, le « vainqueur » qui obtient mécaniquement plus de 50% des voix exprimées n'est pas élu par une adhésion majoritaire à son projet politique. Ce qui est, on en conviendra, un modèle de démocratie.

## **De la nécessité de changer de mode de scrutin**

Le mode de scrutin de l'élection présidentielle s'avère a-démocratique. Lors de la campagne, et plus particulièrement entre le premier et le second tour, ont été très largement évoqués les pouvoirs exorbitants accordés au Président de la République dans notre Constitution.

On peut faire d'une pierre deux coups réglant radicalement le problème : décider que le Président de la République ne sera plus élu au suffrage universel comme c'est le cas dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Mais il y a un hic ou plutôt deux. Le seul candidat offrant cette possible modification de la Constitution a été éliminé au premier tour.

Et l'heureux élu du deuxième tour n'a jamais manifesté la moindre intention de modifier la Constitution en ce sens.

L'idée avancée d'une Constituante doit perdurer. La cinquième République est à bout de souffle.

# Justice ? Et plus si affinité

**LA JUSTICE C'EST COMPLIQUÉ, C'EST À LA FOIS DE LA TECHNIQUE JURIDIQUE ET DE L'HUMAIN. UNE CONDAMNATION POUR AVOIR VOLÉ LE SAC À MAIN D'UNE VIEILLE DAME, TOUT LE MONDE VOIT À PEU PRÈS DE QUOI CELA RETOURNE...**

Et en correctionnel, tant côté avocat de la victime, que de ceux du prévenu, du procureur, des juges, des chroniqueurs judiciaires, que du public venu assister à l'audience, peu de surprises sont attendues. Dossier technique simple, application des textes, l'affaire est tranchée. Mais il est des domaines où tout peut devenir rapidement compliqué, et où les preuves les mieux établies, les témoignages directs, les textes de lois, vont voguer au gré des convictions personnelles des principaux acteurs de la pièce. Le rationnel et la technique se mêlent en une certaine forme d'irrationnel transcendé par l'audience. C'est vrai que les costumes renvoient à une époque antérieure au siècle des lumières,

## Villes de première instance et ville de cours d'appel

En droit français tout prévenu a droit à



deux jugements, première instance et appel, voire trois s'il obtient gain de cause auprès de la Cour de cassation. Les plus grandes villes sont dotées d'un tribunal de première instance et d'une cours d'appel, mais Marseille, Nice, Nantes, Strasbourg ou Lille, n'ont droit qu'à la première marche du dispositif. Ce qui est probablement un mieux pour éviter toute proximité susceptible d'interférer dans les décisions de la justice des hommes. Que dire alors des villes de tailles plus modestes comme Limoges, Dijon, Colmar, Chambéry ou Angers qui vont pour des raisons souvent historiques, pouvoir juger crimes et délits en première instance, mais aussi devant leur cours d'appel. Belote et rebelote dans la même crèmerie.

## Proximités et « confluences »

Prenons par exemple le Tribunal de Grande Instance d'Angers : 36 magistrats se répartissant en deux catégories ; le procureur assisté de neuf substituts (connu aussi sous le nom de « Parquet ») qui nous représentent nous la société, et 26 juges qui écouteront toutes les parties y compris le Parquet avant de se prononcer. C'est beaucoup de responsabilités pour peu de personnes, et tant la présidente du tribunal que le procureur d'Angers, se plaignent régulièrement de ce sous-effectif.

## Et les avocats...

Acteurs essentiels de la pièce. A Angers le barreau en comprend environ 330 tous domaines confondus. Ceux intervenant lors des audiences correctionnelles ou d'appel, ne sont que quelques dizaines sur la place angevine. Quelques dizaines d'avocats et une trentaine de magistrats qui se côtoient au quotidien, ça finit forcément par créer des liens, des affinités. Des soirées resto ou à la maison, des colloques communs, des discussions off dans les couloirs sur les affaires, c'est humain. Nous évoquerons alors une certaine « confluence pénale ».

Nous nous souvenons ainsi de la mise en ligne en fin de journée sur le site internet du Courrier de l'Ouest, du réquisitoire d'un substitut du procureur alors qu'il prenait la parole une heure et demie plus tard. Et puis il y a les domaines, sensibles comme, le racisme, la délinquance en col blanc, les affaires touchant au domaine médical ou à des notables (élus ou non), celles sur la pédophilie, ainsi que les excès des franges intégristes ou liées à l'extrême droite. Là, on entre dans le quasi secret-défense, et il devient souvent nécessaire de bien accorder les violons.

## Présomption d'innocence du prévenu coupable condamné

La presse régionale ne fait que rarement part du patronyme du ou des prévenus. Cela se comprend, tant que la personne n'est pas jugée, elle est présumée innocente. Parfois quand tous les signaux du cru sont au vert des noms sont lâchés. Cela demeure l'exception, et c'est heureux, mais il ne faudrait pas pour autant basculer dans l'excès inverse, qui tendrait à protéger l'identité du prévenu jusqu'après sa condamnation. La justice est rendue publiquement, sauf exception du huis clos, et au nom du peuple français. C'est vrai que peu de citoyens assistent aux audiences angevines, dont les salles de toutes façons ne



peuvent accueillir que quelques dizaines de personnes, avec des acoustiques déplorables rendant même inefficace l'utilisation de micros. La nature publique des débats est donc essentiellement relayée par les médias. Parfois, c'est un peu l'omerta. À titre d'exemple, ce magnétiseur guérisseur de Torfou, dont l'affaire fut révélée en 2014, et jugé en février 2017 à Angers, la presse locale écrit « Au cas où, la porte du « cabinet médical » était fermée à clé.

Dans le dispositif, nous n'oublierons pas les experts judiciaires, OVNIS quasi-auto-proclamés, qui obtiennent aisément la validation de leur lettre de candidature auprès de la Cour de Cassation, parapluie facilement dépliant qui contribue souvent à la décision prise par les juges. Anjou laïque s'était déjà penché sur cette question dans son numéro 116, et avait débusqué de biens singuliers et "bons" experts judiciaires .

Dans ce huis clos sordide Joseph, imbibé d'alcool, se laissait aller à ses pulsions pédophiles : agressions, attouchements, propos sexuels déplacés... « le Tribunal l'a finalement condamné à seulement 12 mois de prison avec sursis. Il devra en outre... dédommager l'une des victimes à hauteur de 10 000 € ». Le citoyen moyen n'en saura pas plus. Il fallait peut-être préserver l'identité du pédophile repent qui le lendemain fêtait « son 40ème anniversaire de mariage » (sic) ? La Justice ce n'est pas toujours si simple, ni si juste

*Arnolphe*

# Le loup dans la bergerie ?

**DÉBUT AVRIL 2017, DEUX ANGEVINS LIÉS AUX IDENTITAIRES COMPARAÎSSAIENT DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL POUR VIOLENCES EN RÉUNION ET INCITATION À LA HAINE RACIALE.**

L'affaire a fait suffisamment de bruit pour que *Le Monde* et *Libération* se joignent à la presse régionale pour couvrir l'événement. Il est vrai que l'un des prévenus, François-Aubert Gannat, est le fils de Pascal Gannat, chef de file régional du Front national ayant lui-même fréquenté ces mouvances ultra-droites avant de rejoindre le FN en 1983.

## Les faits illustrés

### dans les articles parus :

«...un soir d'octobre 2016 à Angers...le groupe d'une quinzaine d'amis ivres et liés à Génération identitaire [section jeunesse du Bloc identitaire- voir encadré-] tabasse trois personnes, mêle [insultes anti-sémites], chants racistes et saluts hitlériens pour finir par faire le coups de poing contre les policiers de la Bac dépêchés pour les calmer. » (*Libération* du 06/04/17). ... Ce soir-là, les « hostilités » débutent chez Marc-Henri P... Après « quelques pintes » et plusieurs verres d'absinthe, les deux hommes, déjà « un peu éméchés », poursuivent la soirée au Falstaff, « (*Le Monde*, 6/04/2017). « Une « bonne vieille ratonnade », comme dira un avocat à l'audience, faite à quinze et dans un parfait état d'ivresse... une première bagarre avec des SDF sans papier. Une passante offusquée... se fit traiter de « sale juive ». Puis, le groupe se déplaça vers ..le Ralliement, cherchant noise à laquelle lui semblait passablement coloré. (*Courrier de l'Ouest*, 9/04/17).

## Pas grand monde à l'audience

Au grand dam de la procureure Céline Maigné, seulement trois personnes ont été identifiées. Les majeurs sont dans le box, le mineur comparaitra devant un juge pour enfants. Côtés victimes les policiers agressés étaient représentés par leurs avocats, et les victimes civiles ne sont pas manifestées – l'une d'elle, semble-t-il en situation irrégulière dans l'hexagone, était revenue vers le groupe le soir même pour régler ses comptes. La Ligue des droits de l'Homme du Maine-et-Loire s'est constituée partie civile.. Côtés prévenus c'est « dénégations farouches d'un côté et souvenirs évanescents sur fond de maladie de l'autre » *Ouest France*. Si Marc-Henri P.

nie être identitaire, il savait que son voisin et le reste de la bande « appartenaient à un groupe identitaire ».

L'avocat de François-Aubert Gannat plaide une nuit festive et alcoolisée, celle de *Marc-Henri P.* plaidera un problème de santé mentale, et le fait que quelques années auparavant il avait lui même été victime à Perpignan, de violences d'individus islamistes. Mais cette histoire demeure assez floue, et aura surtout permis d'en faire une « icône » du racisme anti-français, lui for-

## Le Bloc identitaire

Ce mouvement fascisant bien implanté à Angers, a pour credo , un retour à une Europe blanche puisant ses racines idéologiques dans une antiquité gréco-latine matinée de paganisme viking et celtique. Parmi ses leaders locaux, la famille Benoît Couëtoux du Tertre. Monsieur, fonctionnaire, à la préfecture s'était fait remarquer en mars 2011, il avait débarqué avec quelques uns de ses amis au Conseil municipal affublés de nez de cochons au moment où les élus statuaient sur la construction de la future mosquée. Relaxé en appel, il a depuis été muté à la sous-préfecture de Segré. Madame de son côté, fait dans l'associatif et est très impliquée dans le fonctionnement de deux organisations : l'Institut Iliade (Institut pour la longue mémoire européenne) et le Cercle Andecavis, le premier de rayonnement européen, le second à vocation plus locale. Un article dans Anjou laïque n°115 présentait déjà ces curieuses associations.

geant ainsi une place au sein de la mouvance *identitaire*. Mais au fait qui est *Marc-Henri P.* ? Difficile de le savoir à moins d'avoir été présent à l'audience ou d'avoir lu *Libération*, seul média à révéler le nom de M. Marc-Henri Picard. Pourquoi M. Picard apparaît-il de façon elliptique, ou simplement au travers de son prénom suivi d'une initiale?

## Prison ferme ou travaux d'intérêt général ?

Plusieurs curiosités demeurent autour de cette affaire. Une telle ratonnade raciste suivie de coups sur plusieurs policiers, aurait dû conduire les intéressés en prison

préventive, réduite ici à une garde à vue de 48 heures... , avant une probable peine de prison ferme. Lors de l'audience, après avoir interrogé les prévenus, et donné la parole à la procureure, le juge se tourne ensuite vers un premier avocat qui déroule son argumentation. Soudain, la procureure se lève d'un bond, et interrompt toute discussion, s'exclamant « J'ai oublié ! M. Gannat, si l'on vous proposait une peine de travaux d'intérêt général à la place d'une peine de prison ferme, l'accepteriez-vous ? » Petit bruissement dans la salle..., M. Gannat acquiesce.

## Arrive la plaidoirie de l'avocat de la Ligue des droits de l'Homme –

excellent départ, avec le rappel d'une affaire ancienne impliquant l'extrême droite et ayant conduit à un crime dans la région, puis mise en perspective de ce que représentent ces idéaux et les drames engendrés. Au fond de la salle les soutiens des Gannat et Picard commencent à craquer et marmonnent à mi-voix « *c'est qui cet avocat ? il est complètement malade, on va se le faire, faut l'arrêter, il est vraiment malade* », etc. Les plombs sont en train de fondre en direct, quand soudain l'avocat des Droits de l'Homme s'ose à proposer une peine de travail d'intérêt général de 175 heures pour M Gannat. Peine consistant à accueillir des migrants le soir à 20h pour leur permettre de dormir une nuit dans les locaux préfabriqués de la rue Rouchy. Peine ou loup dans la bergerie ?... Comme le précise *Libération* « *François-Aubert Gannat doit baisser la tête pour mordre un rictus sans être vu des juges* ». Gros soulagement aussi au fond de la salle. Le jugement rendu le 3 mai a repris quasiment le réquisitoire de la procureure soit :10 mois de prison avec sursis et 175 heures de travaux d'intérêt général pour Gannat, 10 mois avec sursis pour Picard, et interdiction de fréquenter les autres prévenus..

Les juges d'application des peines sont généralement débordés, et peu de départements ont les moyens de s'assurer du suivi réel des travaux d'intérêt général. Alors on verra bien.Si François-Aubert et Marc-Henri s'étaient appelés Mouloud et N'Goran, la fin de l'histoire n'eut-elle pas été différente ? **Rebondissement** : Deux jours après ce jugement M Gannat récidive dans une autre rixe. Le 28 juin 2017 il se retrouvera en procès pour y répondre à nouveau de violence en réunion. Il a fait appel de son jugement du 3 mai. Etonnant non ? À suivre.

*Arnolphe*

# Janvier 1933 : prise de pouvoir légale par les nazis ?

**AUX FINS LOUABLES DE DÉCOU-  
RAGER UN VOTE EN SA FAVEUR  
DE MARINE LE PEN DE NOM-  
BREUX MÉDIAS ET DES  
COMMENTATEURS AVISÉS PRÉ-  
TENDENT QU'ADOLF HITLER SE-  
RAIT PARVENU LÉGALEMENT AU  
POUVOIR EN JANVIER 1933.  
QU'EN EST-IL ?**

Suite à l'effondrement de l'Allemagne en 1918 et à l'abdication de l'empereur, la République est proclamée et une nouvelle constitution est promulguée en août 1919 à Weimar. Cette constitution est de type parlementaire. Le Président de l'Assemblée nomme le Premier Ministre (le Chancelier du Reich) qui pour gouverner doit disposer d'une majorité au Reichstag.

Jusqu'au début des années trente les institutions fonctionnent suivant le scénario prévu par la Constitution. Cependant le régime n'est pas stabilisé : des troubles éclatent dans différentes régions L'Allemagne est incapable de payer ses dettes (politique dite des réparations imposée par le Traité de Versailles). Le Mark s'effondre. Toutefois, le rééchelonnement du paiement de la dette sortira le pays de l'ornière. De la fin des années 1923 à 1930 la situation se stabilise.

## **Crise politique et économique**

En février 1925 le chancelier Ebert meurt. Au deuxième tour des élections le général Hindenburg, conservateur antirépublicain, soutenu par les milieux d'affaires, est élu. Ainsi se met en place progressivement une pièce importante qui portera sans état d'âme Hitler au pouvoir. En 1929, la crise économique engendrée par l'effondrement de la Bourse aux Etats-Unis se répercute en Allemagne qui possède une industrie dépendante des exportations. Le chômage s'élève brutalement entre 1929 et 1932. L'instabilité politique se développe. Les élections qui rythment les changements de chanceliers voient la montée parallèle des nationaux-socialistes (810 000 suffrages en mai 1928 et 6 407 000 en 1930.). En 1932, le mandat du Président Hindenburg vient à échéance. Au nom de la théorie du moindre mal et au lieu de présenter leur propre candidat, les sociaux-démocrates soutinrent la candidature du "vieux maréchal". Les nazis présentèrent Hitler et les communistes Thaelmann. Ils expliquent que "voter Hin-

denburg c'est voter Hitler et voter Hitler, c'est voter la guerre". Hindenburg est élu. En juillet 1932 aux élections des députés, les Nazis obtiennent 13 779 000 voix, soit 37,3% (44,4 % si on additionne les voix des autres partis de droite). La même année, trois mois plus tard, après dissolution de l'Assemblée, les Nazis obtiennent 11

résultats sont les suivants : parti nazi:43,9%, parti social-démocrate 18,3% ; parti du centre 11,3%, parti national du peuple allemand:(droite) 8%, parti communiste 12,3%. Le lendemain le parti communiste est interdit, ses biens confisqués. De nombreux de leurs élus et de leurs responsables sont déjà en prison

Le 23 mars 1933, le Reichstag accorde



737 000 voix, soit 33,1% et deux millions de voix en moins, à l'inverse le parti communiste allemand progresse de 610 000 voix et obtient 5 980 000 de suffrages.

## **L'arrivée d'Hitler**

Le 4 janvier 1933 Hitler, Schroder, Von Papen se réunissent à Cologne dans la villa du banquier Schacht et proposèrent à Hindenburg de nommer Hitler chancelier et Von Papen vice-chancelier (partage du pouvoir entre le parti nazi et la droite). Le milieu des affaires voyait en Hitler le rempart contre la révolution et la progression du parti communiste. Le 30 janvier 1933 Hindenburg désigne Hitler chancelier, alors qu'aux élections précédentes il a perdu des voix. Le premier février le parlement est dissous par Hindenburg sur demande d'Hitler. Les élections sont prévues le 5 mars. Des ordonnances liberticides sont publiées et appliquées (interdiction de réunion et de certains journaux). Dans la nuit du 27 au 28 février les Nazis incendient le Reichstag et en attribuent la responsabilité aux communistes.

Le 5 mars, dans un climat de terreur les Allemands votent pour élire leurs députés, les

les pleins pouvoirs à Hitler avec l'apport des voix du centre catholique. Seuls les 92 députés du SPD ont voté contre. Les 81 députés communistes arrêtés n'ont pas pu voter ; ce qui donne au NSDAP (le parti nazi) la majorité absolue (51 % des sièges, l'effectif total du Reichstag ayant de facto été réduit à 566 sièges, au lieu de 647 auparavant. Hitler obtient ainsi une majorité pour s'accaparer tous les pouvoirs. Deux jours avant ce vote a débuté la construction du premier camp de concentration à Dachau. Les premiers à y être enfermés seront les communistes.

## **Mensonge**

Il n'est donc pas exact de prétendre que les nazis sont arrivés légalement au pouvoir, comme on l'entend dire si souvent, sauf à considérer que les assassinats perpétrés par les nazis contre les militants de gauche et principalement contre les communistes, la suppression des libertés individuelles après janvier 1933, l'arrestation et l'incarcération des 81 députés communistes sont compatibles avec la légalité.

*Michel Briand*

# Cuba, Castro, trop tôt pour évaluer ?

**AVEC LA DISPARITION DU  
COMMANDANTE, LE 25  
NOVEMBRE 2016, S'ACHÈVE  
SANS DOUTE L'ÉPOPÉE  
CASTRISTE. TENTONS DE  
POSER UN REGARD OBJECTIF  
SUR CES 60 ANS D'HISTOIRE.**



Fidel Castro naît en 1926 d'un père émigré espagnol, devenu un riche propriétaire terrien, et de sa concubine. Ses études secondaires se feront d'abord dans un collège tenu par des frères maristes, puis chez les jésuites. À l'Université de La Havane il obtient en 1950 un diplôme d'avocat. En parallèle il devient un dirigeant politique d'organisations progressistes de la jeunesse. L'arrivée au pouvoir, par un coup d'état en 1952, de Fulgencio Batista dictateur pro américain lui montre peut être la voie. En 1953 il attaque avec un petit groupe d'une centaine d'hommes la caserne de La Mocanda à Santiago de Cuba dans l'est de l'île. Terrible fiasco. La moitié des assaillants sont tués dans les combats ou exécutés sommairement. Castro y échappe miraculeusement et finit par être arrêté et emprisonné. Faisant preuve d'une mansuétude surprenante Batista libère tous les prisonniers en 1955. En exil au Mexique, Castro prépare le débarquement du 2 décembre 1956 dans la Sierra Maestra, avec une faible troupe de 82 guérilleros. Contre toute attente elle survit, se renforce et trouve des soutiens populaires. Elle entre dans La Havane en vainqueur le 8 janvier 1959 après la fuite de Batista le 1er janvier 1959. Le difficile exercice du pouvoir commence pour la révolution.

## Les zones d'ombre

Impossible de nier que le régime castriste ne constitue pas un exemple de démocratie. Opposition muselée et souvent emprisonnée. Procès arrangés, à l'issue connue d'avance, sans véritable droit de la défense. Condamnations à mort prononcées et exécutées sans tenir compte des protestations. Le général Ochoa, brillant militaire nommé à la tête du corps expéditionnaire en Angola et en Éthiopie gagne l'estime des commandants cubains et soviétiques par ses succès sur le champ de bataille. Il sera récompensé par le titre de héros de la révolution cubaine. Sur l'accusation contestable de haute trahison, corruption et trafic de drogue il finira avec trois autres officiers sous les balles du peloton d'exécution en juillet 1989.

Plus troublante la disparition, dans un accident d'avion en octobre 1959, de Camilo Cienfuegos héros de la révolution. Sa popularité grandissante dans la population commençait, semble-t-il, à gêner Fidel. Les

opposants assurent que le pouvoir aurait décidé d'abattre l'appareil au dessus de la mer afin que l'on ne puisse pas retrouver sa trace et déterminer les causes de la catastrophe. Les plus mesurés disent que les avions cubains de l'époque étaient vieux, mal entretenus et avaient déjà connus des incidents plus ou moins graves auparavant. Le doute reste entier.

Une révolution si elle veut atteindre ses objectifs et combattre ses ennemis, intérieurs ou extérieurs doit-elle user de la même violence qu'eux ? Question difficile à trancher hors du contexte (embargo américain, tentatives d'invasions et d'assassinats ...).

## Les réussites incontestables

Deux domaines à porter au crédit du régime : la santé et l'éducation. Une comparaison avec Haïti situé dans la même zone géographique et climatique, à environ 100 km de Cuba nous éclairera. Pour éviter les chiffres de propagande nous nous référons aux données de l'UNICEF.

Le taux de mortalité infantile en 2012 à Cuba est de 4% ([https://www.unicef.org/infobycountry/cuba\\_statistics.html](https://www.unicef.org/infobycountry/cuba_statistics.html)) comparable au 3% de la France. En Haïti il s'élève à 57%. La couverture vaccinale est de 96% pour la diphtérie/polio/tétanos comparable au 99% de la France. En Haïti il atteint 80% pour la première injection et seulement 60% pour les rappels.

Pour l'éducation l'Unicef indique que 100% de la population, hommes et femmes, est scolarisée en primaire, 87% dans le secondaire. En Haïti on compte seulement 77% de scolarisation en primaire. Le chiffre chute à 22% pour les hommes et 29% pour les femmes dans le secondaire.

Dernier indicateur significatif, les conséquences de l'ouragan Matthew qui a traversé Haïti et Cuba en octobre 2016. On dénombre selon les sources entre 470 et

1000 morts en Haïti. À Cuba aucune victime ne semble à déplorer malgré une violence identique à celle ressentie en Haïti. Les experts s'accordent à dire que le résultat à Cuba vient des exercices de prévention et d'alerte mis en place, avec la participation des institutions et de la population. Cuba est un pays où les institutions fonctionnent et où les cubains répondent positivement car ils ont confiance dans le système et n'hésitent pas à faire jouer le lien social et la solidarité.

## L'histoire jugera

Raul Castro vient d'entamer une libéralisation progressive. Jusqu'où ira cette évolution ? Osons une comparaison avec la révolution française. Danton guillotiné parce que sa popularité contrariait Robespierre, la Terreur pour imposer la révolution, les batailles sanglantes contre les ennemis de l'intérieur. Malgré tout cela, deux cents ans plus tard nous lui devons l'essentiel de notre démocratie républicaine.

Alors laissons à l'histoire le temps de juger de quel côté pencheront les plateaux de la balance pour Castro et sa révolution

*Yves Mulet Marquis*

## Note de lecture

### Castro (Serge Raffy Fayard)

Un pavé de près de 700 pages. Cette biographie entièrement à charge ne trouve aucune qualité à Fidel Castro : mauvais fils, mauvais mari, époux volage, mauvais père. Dictateur de la pire espèce, martyrisant son peuple et n'hésitant pas à assassiner ses ennemis mais aussi ses amis pour peu qu'ils risquent de lui porter ombrage ou de lui résister. L'auteur ne recule devant aucune analyse absurde. Pour lui, le contexte, embargo américain, tentative de débarquement d'opposants, multiples projets et tentatives d'assassinats, ne doit pas être considéré comme un obstacle pour la révolution mais au contraire comme un bienfait lui permettant de se maintenir ! Signalons des erreurs factuelles : les voitures Lada qualifiées d'est-allemandes alors qu'elles sont construites en URSS avec au départ l'aide de FIAT. Ajoutons des références douteuses à Robert Menard, maire d'extrême droite de Béziers, comme à Pinochet qui aurait préparé lui-même sa succession par des élections démocratiques. Vous comprendrez aisément que je ne peux que vous déconseiller la lecture d'un ouvrage qui manque du minimum d'objectivité.

# Manipulations politiques



**À TOUTES LES ÉPOQUES, LES SOCIÉTÉS ONT ÉTÉ GANGRÉNÉES PAR DES RUMEURS APPUYÉES SUR DES FAUX. À L'INVERSE, ON A APPAREMMENT MIS SOUS UNE CHAPE DE PLOMB UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS, MAIS LA DÉMARCHE EST LA MÊME : MANIPULER.**

Dans cette pratique de guerre psychologique s'inscrit l'épopée de Jeanne d'Arc. On connaît la belle, l'émouvante histoire de la « sainte de la patrie », de « l'humble bergère ». Mais qui savait lire et écrire au XIV<sup>e</sup> siècle ? Son père nous est présenté comme un simple « laboureur », c'est-à-dire à l'époque un propriétaire exploitant. Et on ne s'étonne pas que le sieur de Baudricourt, capitaine de la région de Vaucouleurs lui ait fourni une garde armée pour se rendre à Chinon. Un Capitaine est le représentant du roi, un sous-préfet aujourd'hui. Le roi représente Jésus Christ, le roi du ciel.

Elle bataille guidée par sa foi chrétienne et la religion royale. Elle délivre Orléans. Elle y sera reçue plus tard, officiellement, comme ayant délivré la ville, mais sous le nom de Jeanne des Armoises. Elle était censée avoir été brûlée vive 6 ans plus tôt en 1431, à Rouen alors sous domination anglaise. La photographie n'existait pas à l'époque...

## Au début du 20<sup>e</sup> siècle

Après 10 ans de bagne Dreyfus, le traître à la patrie, est enfin réhabilité en 1906. Jugé par un tribunal militaire qui savait pertinemment que la pièce accusatrice était un faux il avait été condamné en 1894 pour avoir renseigné l'Ambassade d'Allemagne sur des secrets militaires. L'affaire s'inscrit dans l'atmosphère passionnelle de la fin du siècle marquée par des menées anti juives et anti-républicaines. Il ne fut libéré du bagne qu'à l'issue d'une violente campagne politique où s'illustrèrent Zola, avec son célèbre article, *J'accuse*, paru dans l'Aurore, le journal de Clemenceau.

Rédigé en 1901 par l'Okhrana, le service

secret russe, *Le protocole des sages de Sion* avait pour but de convaincre le Tsar que les juifs préparaient un complot mondial. Hitler, s'en servit ultérieurement. Et périodiquement, ici où là, certains mouvements politiques y font encore référence.

## Depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle

Les États Unis maîtrisent l'arme atomique et l'utilisent en 1945 contre la Japon alors que l'Empereur s'était dit prêt à capituler. En fait, il s'agit de brandir une menace et de faire peur à l'URSS qui avance un peu trop en Europe. En 1949, l'URSS se dote à son tour de l'arme nucléaire. Dès lors les deux Grands roulent des mécaniques et l'angoisse atomique étirent les opinions publiques et détermine les positionnements politiques. En 1952, le Président américain Eisenhower affirme que son objectif est de refouler le communisme. En 1955 l'URSS déclare qu'elle choisit une politique miliaire de représailles graduées. La Grande Bretagne, la France en 1960, puis Israël s'équipent de l'arme atomique. La terreur est à son comble en 1962 avec la crise des fusées soviétiques à tête nucléaire projetées à Cuba. La *coexistence pacifique* devient alors à l'ordre du jour.

L'omerta pendant la guerre d'Algérie (1954 – 1962) couvre une répression féroce et des tortures. Ajoutons un certain nombre d'exécutions décidées par les tribunaux. Tout est dénoncé par des journaux, comme France Observateur aujourd'hui disparu, et par Pierre Vidal Naquet, dans son livre *Torture dans la République*. Tout ne rencontre que le silence de l'État. En 1956/1957 Guy Mollet (SFIO) est président du Conseil et François Mitterrand garde des Sceaux.

## Pour sourire un peu

Jean Foyer député du Maine et Loire, ancien garde des Sceaux, déclara publiquement aux Ponts de Cé, sans sourire, que les chars russes y arriveraient si la gauche du programme commun l'emportait aux législatives de 1973 !

*J.P. Brachet*

## Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

### Résistance aux antibiotiques

Changeons de domaine pour nous intéresser à la biologie. Comment expliquer que les bactéries deviennent résistantes aux antibiotiques ?

### Réponse de la devinette précédente: pouvoir calorifique du bois

La combustion du bois s'analyse chimiquement comme l'oxydation de la matière sèche du bois avec un dégagement de chaleur. Au passage notons que les flammes ne sont que les gaz de combustion portés à haute température. Du bois vert fraîchement coupé peut contenir jusqu'à 50% d'eau. Du bois dit sec contient encore environ 20% d'humidité. À masse égale, du bois vert contient donc environ deux fois moins de matière sèche que du bois sec et dégage donc au départ, en théorie, deux fois moins de chaleur. Une partie de la chaleur dégagée ne nous chauffe pas car elle sert à évaporer l'eau contenue dans le bois vert. Au final du bois vert donne pratiquement 44% de la chaleur dégagée par la même masse de bois sec.

## Information

Si vous pensez que la sexualité ne vous concerne pas et n'est plus de votre âge ! Que votre petite fille ou petit fils est encore trop jeune pour s'informer sur la sexualité; alors n'allez pas sur ce site. Mais si vous pensez le contraire, allez vite sur [ce site :http://www.libresdenoschoix.fr/](http://www.libresdenoschoix.fr/). Cette plateforme conçue comme une véritable boîte à outils, dans laquelle chacun.e jeune ou moins jeune peut naviguer en fonction de ses besoins, ses expériences, ses désirs, sa curiosité. Les différents outils mis à disposition (infographies, cartes pocket, mythes à déconstruire) visent à informer sur les droits en matière de sexualité et de santé sexuelle et à donner des clés pour faire des choix à l'abri de stéréotypes et d'injonctions.

### Le planning familial 49





# Dire, ne pas dire<sup>1</sup>

CONTRAIREMENT À CE QUE LE TITRE POURRAIT LAISSER PENSER, L'EX-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE N'EST PAS LE CONCEPTEUR DE CES TROIS OUVRAGES.

Que l'Académie française en soit l'auteur ne doit pas vous effrayer. Il ne s'agit pas de son dictionnaire en réduction mais d'un recueil des réflexions des académiciens sur le bon usage de la langue française. Ces trois livres répertorient *les usages fautifs, les extensions de sens abusives, les contresens, les tortures des mots et les fautes grammaticales*, qu'ils glanèrent, à l'écrit ou à l'oral, dans les médias. Malheureusement, nous les colportons et participons ainsi à la dégradation de notre langue. Quel professeur n'a pas sursauté devant une copie truffée de phrases dont il faut parfois deviner le sens ? Quel responsable des ressources humaines n'a pas tiqué devant un CV avec une faute à chaque ligne ? Donnons quelques exemples extraits de ces trois volumes.

Capter indique la prise par la force ou la ruse. Capter signifie saisir. Un romancier capte l'atmosphère d'une époque. Il ne la capture pas. Habitat désigne soit le territoire ou vit une espèce, soit un mode d'oc-



cupation de l'espace par les humains. Ce n'est jamais le synonyme de logement, d'habitation. On dit un appartement somptueux, délabré. On ne dit pas un habitat somptueux, délabré. Ne confondons pas sensé et censé. On écrit nul n'est censé ignorer la loi et non pas nul n'est sensé ignorer la loi.

Sur les anglicismes, les académiciens ne considèrent pas qu'une langue soit figée. Elle s'enrichit depuis toujours de multiples apports. Mais l'équivalent, négligé par snobisme, existe souvent dans notre langue. À

la place de flyer ils suggèrent de revenir à tract ou prospectus. Parfois, avec un peu d'imagination, on peut forger un néologisme beaucoup plus proche du français, plus riche de sens et plus savoureux. Au lieu de selfie les canadiens francophones ont inventé égoportrait !

YMM

**Académie française, Philippe Rey, 3 tomes.**

## Yvon Quiniou, un nouveau livre

« LES CHEMINS DIFFICILES DE L'ÉMANCIPATION. RÉPONSE À MARCEL GAUCHET ET QUELQUES AUTRES »

Yvon Quiniou, qui s'interroge depuis longtemps sur la condition désastreuse que le capitalisme impose à l'homme, analyse ici les diverses formes d'aliénation qu'il y subit : politique, sociale, économique, individuelle et historique ; et il insiste sur la difficulté qu'il y a à dépasser certaines d'entre elles, dans un processus pourtant souhaitable, voire impératif moralement, d'émancipation généralisée. Loin d'une emphase politique généreuse mais improductive, il en fait un examen précis, intransigent mais lucide, à la lumière de Marx mais au-delà de lui parfois, en étant attentif en particulier à l'aliénation individuelle et à ses diverses causes : l'exploitation bien sûr, mais aussi l'idéologie et la biographie individuelle, avec son poids psychologique propre, qui amènent

l'homme à vouloir ce qui le mutile. Il récuse également, tout en les prenant en considération, les diverses versions d'une



anthropologie pessimiste (Hobbes, Kant pour une part, Freud, Girard et, bien entendu Nietzsche) qui déclare impossible une large émancipation de l'homme lui permettant de réaliser ses potentialités et de maîtriser son aventure historique, au nom d'une nature « mauvaise » qui le condamnerait plus ou moins à un vivre-ensemble inhumain, dominé par l'aliénation. C'est aussi une manière de répondre au pessimisme subtil de Marcel Gauchet ou à la démission intellectuelle d'une certaine gauche et, tout en soulignant les difficultés concrètes de cette tâche, d'en maintenir l'exigence, hors de toute utopie.

*Présentation de l'éditeur*

N. B. : Dans le prochain numéro, Yvon Quiniou présentera son livre Il fera, fin décembre, lors des 80 ans de la FOL, une conférence sur la laïcité et la philosophie



# À Gesté, ça roule

**BOURG DE 2 700 HABITANTS, DÉSORMAIS INTÉGRÉ À LA COMMUNE NOUVELLE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES. UNE ÉGLISE NEUVE, UNE ÉCOLE PUBLIQUE ET UN JEU DE BOULE SINGULIER. TELLE POURRAIT ÊTRE UNE PRÉSENTATION RAPIDE DE GESTÉ.**

Jean-Louis Babin, un ami féru de boules de fort et de l'histoire de leurs jeux voulait voir un jeu qui leur ressemblait, mais qui n'en était pas un. Le jour du concours à la cible, nous étions sur place. Nous avons vu. La piste n'est pas plate, mais ses côtés sont moins relevés que ceux des jeux de boules de fort. Elle est aussi moins longue. Le revêtement est en résine. Comme à Mazé ou ailleurs, cette matière a remplacé le sable. Les boules en plastique (autrefois en bois) sont sphériques. Pente oblige, il y a un fort. Dû à une légère cavité de la boule, il est relativement faible. De ce jeu, les



adeptes locaux n'en connaissent pas dans les environs. Modestes, pour ne pas en revendiquer l'exclusivité, ils émettent l'idée qu'il pourrait éventuellement en exister vers Nantes. Aux amateurs de boules de vérifier.

## Une histoire

Ce jeu de boules gestoises était auparavant implanté auprès de l'école publique. Sa situation n'était pas due au hasard. Il fut construit par des amicalistes. Seuls les adhérents de l'association laïque en avaient la jouissance. L'école fermée, le jeu de boules est devenu un foyer de résistance laïque. De cet endroit est venu le premier appel pour la réouverture de l'école. Mais le maire, Baron de son nom, ne voulait rien entendre. Des parents d'élèves dynamiques se sont alors appropriés la revendication. Une manifestation eu même lieu à Angers. La pression augmentant, le maire céda. L'école est rouverte en 2005. Rapidement il fallu agrandir les anciens locaux scolaires. L'extension n'était possible qu'en lieu et place du jeu de boules, propriété de l'amicale, mais construit sur un terrain communal. Le jeu de boules fut détruit. La victoire de la laïcité scolaire tant désirée par l'amicale aurait donc pu, par ricochet, la spolier. Les dirigeants de l'amicale ne pouvait accepter ce paradoxe. Des négociations s'engagèrent avec la mairie. Le jeu de boules fut reconstruit près de la nouvelle

église. (La construction de celle-ci posa moins de difficultés que celle du collège public de Beaupréau toujours en attente.) Bref, selon Joël Rouland



et Marcel Piou qui nous accueillait, le transfert fut une opération correcte. Certes, l'amicale n'a plus la jouissance exclusive du jeu, mais, en contre-partie, elle n'a plus à sa charge l'entretien du bâtiment. Puis, sur l'ancien emplacement, 140 élèves sont à l'école publique, ça roule quand même dans le bon sens pour nos militants. De plus, à l'amicale, sous la présidence de Katia Boissonneau, il y a d'autres activités. Entre, boules, broderie, sarbacane, tricot, tir à l'arc, offerts aux 87 adhérents, là encore, ça roule.

J. P.

## Assemblée générale de l'amicale Paul Biet

C'était le dimanche 17 février. La salle du bar était pleine. Il y avait des adhérents, naturellement, mais aussi des élus municipaux, des représentants de parents d'élèves, des délégués départementaux de l'éducation nationale, des enseignants des écoles publiques. À Longué, Paul Biet est une institution. C'est d'abord un patrimoine. Un jeu de boules de fort, un petit bistrot attenant, une salle spectacle, une vaste salle de réunion pourvu d'un bar, une cuisine aménagée, en constituent les éléments principaux. À l'extérieur, des parkings et des jeux de pétanque entourent le bâtiment et lui donnent de l'air. Les recettes des locations et l'aide de la ville financent l'entretien. Cet immobilier permet une vie associative intense. La boule de fort et la pétanque en sont les deux fers de lance. Ces deux sections sont autogérées tout en participant au budget général. La maison mère, l'amicale, soulagée de la gestion et de l'organisation de la boule de fort et de la pétanque peut se consacrer à sa



mission d'œuvre complémentaire de l'enseignement public. Des liens se sont créés avec les écoles dans le domaine du sport (via l'USEP et l'UFOLEP) et de l'accompagnement scolaire. Cette dernière action fut renforcée cette année par la présence d'une jeune fille en service civique. Les élèves des écoles laïques peuvent aussi gracieusement bénéficier de la salle de spectacle. Paul Biet est une maison ouverte à l'éducation, mais aussi au social. Le Secours populaire, présent à l'assemblée gé-

nérale s'en est félicité.

La présidente, Nicole Glémet, a commencé son rapport moral en remerciant les bénévoles. Ce sont eux qui rendent utile Paul

Biet à Longué.

Avant le vin d'honneur, un hommage fut rendu à Claude Duteil déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN), récipiendaire des palmes académiques.

J. P.

# Les amis du chalet du cart, comment ça marche ?

Depuis trois ans les amis du chalet du Cart renforcent leurs activités. Ce faisant ils sont au plus près des statuts de l'association déclarée en 1984 : « Organiser des vacances chantier pour transformer une vieille ferme en chalet refuge et exercer des actions d'animation, de gestion ou d'entretien dans la structure transformée ». Animation et gestion s'exercent en collaboration et bonne intelligence avec le service vacances de notre fédération. Le calendrier d'occupation est établi en relation et sous l'autorité du délégué général. Les séjours d'été des adolescents sont toujours prioritaires car inscrits au catalogue de la ligue de l'enseignement. Pour organiser nos séjours nous louons le chalet du Cart. Le fonctionnement de groupe « en autonomie » est le mode d'utilisation préférée. Sur place, notre gardien assure la mise en route avant l'arrivée des utilisateurs.

## Une année 2017 qui sera bien remplie.

Quatre séjours de ski et un premier séjour de ski alpinisme ont réussi notre hiver. En effet notre capacité d'accueil reste dépendante de notre alimentation en gaz. Le chalet ré-ouvrira à l'ascension pour accueillir un mariage. Ce sera le deuxième... Trois stages de préparation au trail en montagne sont programmés ainsi que deux séjours de randonnées. Un séjour expérimental concernant des jeunes élèves d'un ITEP de Belfort ainsi qu'une première semaine de



VTT (CAF de la Drôme) sont confirmés. Le service vacances de la FOL 49 animera deux séjours adolescents de mi-juillet à mi-août.

## L'équilibre financier.

L'ensemble de ces activités équilibre financièrement la structure. Cependant depuis plusieurs années les excédents s'inscrivent dans le compte du service vacances de la fédération. Notre association peut rester fière du travail accompli. Elle programmera à nouveau en août et à la Toussaint des séjours « entretien, maintenance, rénovation » Nos projet concerneront particulièrement la peinture de la toiture, le changement des convecteurs électriques,

l'équipement de la cuisine. Notre assemblée générale est prévue le samedi 18 novembre 2017. C'est une date à retenir. Nous partagerons un buffet, visionnerons quelques diaporamas des différents groupes, écouterons la chanteuse Françoise Mesnil... A vos agendas !

Pour adhérer / aider l'association :

Trésorier : Alain Paquereau, 12 rue Paul Eluard 49000 Angers

Président : Philippe Robin, lieu-dit Les Touches 49220 Grézy Neuville.

Pour les tarifs, se renseigner auprès des personnes ci-dessus mentionnées ou auprès du délégué général de la FOL

*Alain Paquereau*

## Questions à Philippe Robin, président de l'USEP

**L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, VOUS CONNAISSEZ. TOUS LES ANS, ELLE ORGANISE UN CROSS À MONTREUIL-JUIGNÉ. EN LIAISON AVEC L'ÉDUCATION PHYSIQUE SCOLAIRE, LE SOUCI PÉDAGOGIQUE EN EST SA MARQUE. CE FUT ENCORE LE CAS CETTE ANNÉE.**

**Cette année l'USEP a innové. En quoi consistait cette nouveauté. En êtes-vous satisfait ?**

Nous étions en réflexion avec le Comité d'Athlétisme et l'Equipe EPS 49 depuis plusieurs années pour faire évoluer l'épreuve de course en ligne, particulièrement éprouvante au cross départemental USEP, notamment pour les élèves de moins de 10 ans. Le passage des CE2 au cycle 2 dans les nouveaux programmes nous a incités à proposer pour ces élèves

deux épreuves de « l'Anim'cross » : le biathlon et le fun cross. Les CE2, ainsi que les CM1 et CM2 non qualifiés pour les courses en ligne, avaient l'occasion d'y participer par équipes de 4. Si le contenu de ces animations a paru satisfaisant car ludique et adapté aux possibilités physiques des élèves, le nombre d'équipes engagées (22) a été nettement en dessous des prévisions. Nous devons, à l'avenir, trouver le moyen de motiver élèves, enseignants et parents pour que le cross USEP reste la grande fête sportive annuelle de l'école publique.

**Comment pourrions-nous lier cross USEP et amicales laïques ?**

L'école et l'amicale laïque d'une même commune peuvent trouver intérêt à s'engager ensemble dans un même projet. Ces dernières années dans le département, les rencontres sportives proposées par l'USEP à l'échelon local ou départemental ont permis ce type de rapprochement à plu-



sieurs reprises. Cela s'est concrétisé par des affiliations financées par l'Amicale (ça se fait aussi beaucoup en Loire Atlantique) pour que les élèves de l'école puissent participer au cross départemental, par le goûter offert et distribué lors du cross de Secteur. On pourrait aussi envisager une aide à la mise en place matérielle pour ces manifestations, à l'accompagnement des élèves ou à l'encadrement d'ateliers.

Des pistes à creuser...

# Ce qui n'est pas un poisson d'avril

Trois informations du Courrier de l'ouest du 3 avril 2017

1)- L'évêque d'Angers se désole de ce que « nos villages sont nombreux à ne plus avoir de curé. Le nombre d'ordinations diminue très sensiblement dans nos diocèses et cela crée des difficultés pour couvrir le territoire comme jadis. » C'est alors qu'il vient de recruter un prêtre Burkinabé.

2)- Celui-ci déclare avoir été bien accueilli par des paroissiens plutôt âgés, « il manque la tranche 15-50 ans », et il est très étonné d'arriver dans un pays « où l'Église est minoritaire. »

3)- Le maire d'une petite commune rurale dit que « l'entretien de l'église sans intérêt architectural lui coûte les yeux de la tête » au détriment d'autres investissements collectifs alors qu'il n'y a plus qu'une poignée de pratiquants du dimanche, « surtout des gens âgés et des enfants ; il manque les adolescents et

les jeunes adultes. » Et conclut : « Pas besoin d'être anticlérical pour en convenir, c'est cher la messe et cher le paroissien. Il faudrait dépoussiérer la loi de 1905. »

Car c'est bien cette loi plus que centenaire qui fait obligation à l'État et aux collectivités locales de la République - articles 13 et 19 - d'entretenir à grands frais et coûte que coûte le gros œuvre des édifices des cultes catholique, protestant ou juif antérieurs à 1905, l'islam étant arrivé trop tard, sauf la mosquée de Paris !

Résumons : sans la loi de 1905, les religions seraient à la rue et les finances publiques se porteraient mieux.

Transigeons : s'en tenir aux monuments classés en tant que patrimoine historique national, chefs d'œuvres de nos architectes, ingénieurs et ouvriers des temps anciens

*Max Bayard*

*N B . D'autres courriers sur le blog*

niers musulmans sont prisés pour leur aptitude supposée à calmer l'ardeur mystico-criminelle des djihadistes incarcérés. Ainsi donc, dans les seules prisons, la République salarie des aumôniers catholiques (760) protestants (377) orthodoxes (52) israélites (75) musulmans (193) bouddhistes (10) et divers autres (150). Curiosité : la loi de 1905 ne vise pas les armées (gendarmerie, air, mer, terre et services communs) où pourtant les aumôniers qui portent l'uniforme de leur arme reçoivent des soldes allant par équivalence du capitaine au général. (suite sur le blog)

*Max Bayard*

## « La République ne salarie aucun culte »...

Sauf qu'elle inscrit à son budget général de fonctionnement des sommes mal connues mais considérables pour « les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons », article 2 de la loi du 9 décembre 1905. Les aumôniers sont particulièrement nombreux dans les hôpitaux et dans les prisons où les aumô-

## À propos de l'article « L'Islam modéré »

« L'expression Islam modéré semble antinomique » écrit YMM dans l'Anjou laïque. Tout d'abord, l'habitude est d'écrire « Islam » quand on parle de la civilisation islamique. Pour désigner la religion, on écrit « islam » donc sans majuscule. Ensuite, parle-t-on de « catholicisme modéré », de « protestantisme modéré », de « bouddhisme modéré » etc. Non. Alors pourquoi le faire pour l'islam ? Parce que, selon un préjugé courant, vous considérez que cette religion n'est pas comme les autres et conduit nécessairement à des excès. Mais toute religion, vous le savez bien, comme toute idéologie acceptée sans esprit critique, peut conduire au fanatisme et au meurtre, dévoyant ainsi le message essentiel. Enfin, le qualificatif « modérée », s'applique selon Y. M-M, à une religion que l'on suit « plus par tradition que par véritable foi dans le dogme religieux » pour reprendre les mots de l'auteur, autrement dit une religion morte ! Voilà la religion que la laïcité peut accepter selon vous ! ? Le qualificatif « modéré » ne peut s'appliquer au sens propre à une religion.

Soit l'on est croyant et l'on essaie de vivre conformément à l'enseignement de sa religion, soit on ne l'est pas vraiment et la religion est tout au plus « festive », un résidu folklorique. En France comme en Ouzbékistan, bien des personnes qualifiées de musulmanes ne le sont en effet que par tradition sans se poser la question de la foi. Mais peut-on parler véritablement de religion ? Plutôt de tradition culturelle.

Alors, quelles religions sont acceptables dans un pays laïque ? Toutes, du moment que leurs adeptes, qu'ils soient croyants sincères ou non, qu'ils pratiquent ou non, ou quelle que soit leur façon de pratiquer, respectent les lois du pays en question. C'est, il me semble, le cas de la majorité des musulmans en France. Dernier point, être croyant, en islam comme dans le christianisme, c'est moins « avoir foi dans un dogme » qu'adopter une façon de voir la vie. Et la laïcité ne peut en imposer aucune me semble-t-il.

*Roseline Cayla*

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque) 14 bis, avenue Marie-Talet 49100 Angers

## L'Anjou Laïque N°120

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

**Comité de rédaction :** Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Alain Paquereau, Patrick Tarreault, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Marie-Anne Guery, Catherine Kintzler, Michel Briand

Imprimerie Paquereau Technographis, 31, rue Eugène Delacroix 49000 Angers  
N°CCPAP 0715 G 86832  
ISSN 1245-0936

En vente dans les kiosques d'Angers :

- Centre-ville, Château : Anjou Souvenirs, 17 Place du Président Kennedy
- Quartier de La Doutre : Le Ronceray, 8 Place de la Laiterie
- Quartier Bichon : Tabac Presse, Place Bichon
- Quartier Monplaisir : Les 7 Sonnettes, Route de Paris : 96 avenue Victor Châtenay,
- Quartier Patton : Le Royal, 131 avenue Patton
- Quartier de La Roseraie : MAGpresse, Centre commercial de la Roseraie

## Contact

librairie papeterie

3, rue Lenepveu Angers

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)

Hommage

# Janine Sellier, une figure majeure du féminisme à Angers

**IL IMPORTE D'ÊTRE CONSCIENTS DES MENACES QUI PÈSENT TOUJOURS SUR LE LIBRE CHOIX DE LA MATERNITÉ ET AUSSI DES COMBATS MENÉS AU COURS DES 50 DERNIÈRES ANNÉES PAR DES MILITANT-S-ES QUI ONT TRAVAILLÉ À CES AVANCÉES.**

À Angers, il nous importe particulièrement de rappeler la mémoire de Janine Sellier, disparue en ce début d'année. L'engagement de Janine Sellier est en effet au cœur des luttes féministes qui ont abouti à cette vraie révolution culturelle : la maîtrise de la fécondité et la maternité choisie. Par sa profession d'infirmière, J. Sellier était confrontée à la demande des femmes et à la question du contrôle des naissances. Installée à Angers en 1962, elle s'est engagée dans le Mouvement de la Paix, puis au PSU dont elle fut l'une des responsables locales, et en 1967 au Planning familial en train de se constituer, organisant des permanences à Angers, Saumur et Cholet, avec l'aide de la Fédération des Œuvres Laïques à l'initiative de militants à l'avant-garde du combat pour le contrôle des naissances. Jusqu'en 1969 le Mouvement s'intitulait « La Maternité heureuse » et n'affichait donc aucune mise en cause de la « vocation maternelle » des femmes. L'activité de Janine Sellier dans le Mouvement consistait dans l'accueil et le conseil en matière de contraception, mais elle a aussi contribué efficacement à l'engagement de

nombreuses militantes éveillées par sa force de conviction et son sens de la solidarité.

## À l'avant-garde

Son militantisme rayonnait « extra muros », dans des réunions publiques, des rassemblements dans les usines, au cours de débats dans lesquels elle n'était pas forcément attendue quand elle présentait des



moyens de contraception « modernes » dans une assemblée réunie autour d'un médecin catholique anti-féministe promouvant la méthode Ogino. Les mentalités locales conservatrices imprégnées de catholicisme impatientaient en effet Janine Sellier, de même que la frilosité du Planning familial qui jusqu'en 1973 promouvait la contraception, la prescrivait et conseillait les couples, sans revendiquer la dépénalisation de l'avortement. C'est pourquoi nous la retrouvons à l'avant-garde quand elle crée un groupe local « Choisir », elle

réunit à son domicile et invite Gisèle Halimi pour organiser la défense d'une personne accusée d'avortement au tribunal d'Angers en 1972. Le Mouvement « Choisir » avait pour tâche de faire pression sur le gouvernement pour réviser la loi de 1920 qui condamnait l'avortement et la propagande anticonceptionnelle. Ainsi le groupe angevin organisait des débats, des distributions de tracts aux portes des lycées, popularisant la lutte pour la liberté sexuelle. En rupture avec la position légaliste du Planning et de « Choisir », un mouvement s'est constitué en fer de lance pour obtenir des responsables politiques par des moyens plus efficaces la dépénalisation de l'avortement ; c'est le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et la Contraception, le MLAC, constitué en 1973. À Angers, c'est le GALAC qui a été actif avec la participation de Janine Sellier jusqu'à sa dissolution en 1975 après le vote de la loi Veil. Le Galac répondait aux demandes d'avortement en organisant des voyages en Angleterre, et pratiquait des « avortements militants » dans une ambiance chaleureuse et déculpabilisante.

En un mot le militantisme de Janine Sellier ne fait qu'un avec les combats de ces années décisives pour les droits de femmes, dont nous héritons et dont nous lui sommes reconnaissantes

*Monique Bellanger  
Planning familial.*

Écologie

# Le roitelet et les platanes

Devant Ses volontés, même des centaines ne font pas long feu.

Dans cette avenue de la pucelle où siège une belle représentation de la bourgeoisie angevine, ils sont tombés, rognés les uns après les autres. Peu importe qu'ils soient sains ou mangés par des champignons malins ; ils ont eu le tort de faire trop d'ombre. Pas d'opposition à la réunion de quartier, la consultation entre le roitelet et ses courtisans fut très consensuelle. De leurs jardins de ville, tristement entretenus, ces gens-là bénéficieront d'une allée paysagée entretenue par les employés municipaux, tellement nombreux, si on écoute ces habitants huppés !

Ce fut au tour des frères centenaires aussi de la place de la Rochefoucauld. Est-ce une inspiration d'un nouvel intrigant complotant contre Richelieu ou simplement la volonté divine de l'édile ? Le moraliste du

XVII<sup>ème</sup> siècle se serait écrié « Pas de mémoire et de sentence » pour ces briseurs de rêves bucoliques. Le Plan d'Urbanisme Angers Loire Métropole, voté le 17 février n'est même pas encore opposable, que les magnifiques platanes sont abattus. Le maire d'Angers, qui donne des leçons à ses pairs sur le respect des lois, est pris les doigts entre les écorces de ces arbres abattus ; des siècles d'histoire en fumée, une mémoire verte envolée et encore un fossé entre les discours et la réalité. Pour la biodiversité, avec une réelle concertation, il eut été possible d'assurer une continuité écologique. Mais faire vite pour tramer sur rails et faire une entorse aux engagements électoraux et sur les objectifs, est la preuve que les scrupules n'ont rien à faire de la stratégie écologique.

Prendre chacun, associations et citoyens de vitesse ne peut être qu'une faiblesse...Le

jugement rendu par la tronçonneuse, a détruit sans avocat ni droit de la défense, une nature en péril et que pourtant chacun a assuré choyer au lendemain du Grenelle de l'environnement. Croire dans des promesses d'échanges et de débats avec les représentants locaux... Certains ont commis une erreur de naïveté. Chacun à son niveau, a un rôle à tenir dans le respect d'une cohérence écologique. Parfois les circonvolutions devant un élu ne ressemblent qu'à l'acceptation d'un marché de dupes.

Demain s'abriter à l'ombre des platanes deviendra un rêve. Les oiseaux pourront aller voir ailleurs, mais Angers au moins sur le papier des arbres brisés sera encore la capitale du végétal... à terre.

*Jean-Paul Girard*

N. B. D'autres billets sur le blog